

## REGLEMENT INTERIEUR

### **ENGAGEMENT DE L'ELEVE**

**L'élève s'engage à respecter ce présent règlement intérieur tout au long de l'année.**

L'assiduité est indispensable au progrès de chaque élève et au bon déroulement des cours.

La Direction se réserve le droit d'exclure un élève dont le comportement nuirait manifestement à la progression de son groupe ou à la bonne ambiance des cours.

L'élève s'engage à ne pas fumer, ni manger dans l'enceinte de l'école.

L'élève s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile couvrant son activité tant lors du suivi des cours que lors des divers manifestations de l'école (exemple : spectacle de fin d'année...).

**L'élève s'engage à être assidu au cours. Toute absence doit être préalablement annoncée au professeur.**

### **DEROULEMENT DES COURS**

Les cours seront dispensées au 61 rue du Ruisseau 75018 Paris.

Toutefois l'école se réserve le droit de changer unilatéralement les lieux des cours, les professeurs ou leurs affectations à un cours sans que cela ne perturbe le bon déroulement de l'enseignement suivi.

L'élève peut être amené à être filmé ou pris en photo dans le cadre de ses activités au sein de l'école. Ceux qui souhaiteraient ne pas apparaître sur ces films et photos doivent en informer la direction.

### **PAIEMENT DES COURS**

Le paiement des cours doit se faire à chaque début de trimestre. Le tarif est de 310€/mois soit 930€/trimestre. Les frais d'inscription et de dossier sont de 85 € (quatre-vingt-cinq euros). Ils sont dus au titre de l'année de cours suivi, peu importe le moment de l'inscription.

**Chaque inscription validée est due et tout trimestre engagé est du son intégralité. Aucun remboursement des cours ne peut être fait à l'élève en cas d'absence, désistement, abandon, démission ou quelconque autre raison l'ayant amené à ne plus suivre les cours.**